

LE CENDREDEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 6 décembre 2024.

Date et heure de la séance : 12 décembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 16

Absents avec procuration : 13

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - MM. Sébastien MORIN - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.**Absents avec procuration** : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Karine VALLUY - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Christelle GERMAIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE procuration à Thibaut FABRY - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sabrina LARRIEU - Mme Sylvie PARIS procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - M. Bruno PONTRUCHER procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Florian CATINOT.**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.**N° 24/12/12/007****OBJET : Autorisation du Maire à signer une convention de partenariat entre le Ministère des Armées dans le Département du PUY-DE-DOME, le 92^{ème} Régiment d'Infanterie, la Ville de CLERMONT-FERRAND, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et les communes jumelées avec la Compagnie de Commandement et de Logistique du 92^{ème} Régiment d'Infanterie.**

Afin de développer le lien Armée-Nation et promouvoir l'esprit de défense, Madame BOLIS rappelle que depuis 2001, chaque commune désigne son « correspondant défense » dont le rôle est d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

C'est toujours avec cet objectif, qu'en 2011, la commune a signé une charte de jumelage avec la Compagnie de Commandement et de Logistique du 92^{ème} Régiment d'Infanterie.

Madame BOLIS indique qu'il est aujourd'hui proposé à la commune de signer une convention de partenariat visant à fixer les objectifs de collaboration, à développer la coopération et à renforcer les relations existantes entre les parties (le Ministère des Armées dans le Département du PUY-DE-DOME, le 92^{ème} Régiment d'Infanterie, la Ville de CLERMONT-FERRAND, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et les communes jumelées – CEBAZAT, CHAMALIERES, CHATEAUGAY, CHATEL-GUYON, LE CENDRE, ORCINES, PONT-DU-CHATEAU, ROMAGNAT et ROYAT - avec la Compagnie de Commandement et de Logistique du 92^{ème} Régiment d'Infanterie).

En signant cette convention, les parties s'engagent à poursuivre 12 objectifs communs parmi les cinq thématiques suivantes :

- l'accueil des familles de militaires sur le territoire,
- le développement de la Force Morale de la jeunesse,
- la diffusion de l'esprit de défense dans la population avec l'augmentation des réserves, la mobilisation des correspondants de Défense, la mobilisation du monde combattant et de la mémoire,
- la transition énergétique et la biodiversité
- et vivre en communauté.

Ces objectifs s'inscrivant dans la continuité des actions menées par la commune, Madame BOLIS invite le Conseil Municipal à autoriser le maire à signer cette convention de partenariat qui sera annexée à la présente délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	13 DEC. 2024
Reçu en préfecture le	13 DEC. 2024
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	